

Recommandations

Des éléments pour organiser une séance d'escalade :

- En falaise, le port du casque est obligatoire.
- L'équipement en matériel est obligatoire pour toutes les situations supérieures à 2,5 mètres (hauteur des mains des élèves)
- En salle, il faut placer des tapis pour amortir les chutes.
- L'encadrement renforcé est nécessaire quelle que soit la structure et la hauteur (même en dessous de 2,5 m) voir questions / réponses circulaire n° 99-136 21 septembre 99.

Comment choisir un site d'escalade :

- Il n'existe pas d'agrément éducation nationale pour les sites d'escalade
- Le site doit être référencé par la FFM comme site d'escalade : sportif ou découverte (voir lien en bas de page).
- Le site doit comporter des parois ayant une inclinaison faible (sur une partie du site), pour un travail sans matériel ou pour débutants.
- Il doit être accessible rapidement par un véhicule de sécurité.
- Les voies doivent être accessibles par le haut par un sentier.
- L'espace en bas des voies doit être large (pour accueillir un nombre important d'enfants), ne pas présenter de danger à proximité (ex : autres falaises..)
- Utiliser des sites fréquentés, ils ont plus de chance d'être entretenus (nettoyage des voies, point d'ancrages corrects...), il faut le vérifier.

Les structures naturelles d'escalade sont répertoriées sur le site internet de la FFME :

<http://www.ffme.fr/site/falaise-liste.html?DEPARTEMENT=38>

Certains sont conventionnés, c'est à dire qu'il existe un contrat entre les propriétaires de chacun de ces sites et la FFME. Seuls ces sites sont officiellement suivis et entretenus par la FFME.

La gestion des sites non conventionnés est informelle et inégale d'un site à l'autre.

Dans ce répertoire, une mention est prévue pour indiquer les sites dont l'environnement et les itinéraires d'escalade sont adaptés aux enfants (« **environnement adapté aux enfants** »).